

Banier : "Les Meyers veulent ma ruine, mais au fond je m'en fous"

Condamné à trois ans de prison, à 350.000 euros d'amende et à rembourser 158 millions aux Bettencourt, le photographe François-Marie Banier est le grand perdant du jugement de Bordeaux. Il contre-attaque dans le JDD, explique pourquoi il fait appel et tacle la famille de Françoise Bettencourt-Meyers.

Il est sous le choc, François-Marie Banier. Assommé par l'ampleur de la peine. Assommé par l'image de lui dessinée à l'encre noire par les [282 pages du jugement de Bordeaux](#). Celle d'un diable manipulateur. Ce jugement est pour Banier, comme pour les sept autres condamnés de Bordeaux, une défaite en rase campagne. Le tribunal correctionnel présidé par Denis Roucou valide entièrement la thèse de la famille Meyers. S'estimant victime d'un gang de prédateurs depuis 2007, la fille de [Liliane Bettencourt](#) a obtenu satisfaction. Mieux, le tribunal ordonne aussi "l'exécution provisoire des intérêts civils" à hauteur de la moitié des sommes. En clair, sur les 200 millions d'euros que devraient récupérer les Bettencourt, une centaine de millions leur est immédiatement due. Pour le *JDD*, François-Marie Banier s'explique. Il revient sur l'audience. Sur sa relation avec "Liliane"... Plaide encore. Il plaidera toujours. En appel. En cassation. Et à l'observer de près, rage intacte, on devine bien au-delà encore...

Quelle est votre première réaction?

Pendant cinq ans, alors même que j'ai été victime d'une campagne de presse très bien organisée par la famille Meyers, je me suis tu. Je me suis tu, refusant les interviews, parce que j'étais convaincu qu'il suffisait d'être entendu par la justice pour être jugé équitablement. Je constate aujourd'hui qu'il n'en est rien et que, plus grave encore, la motivation de ce jugement, plein d'erreurs factuelles, dénature complètement la réalité de ma relation d'amitié avec cette très grande dame qu'est Liliane Bettencourt. Je suis consterné.

Le jugement parle de votre "avidité patrimoniale", explique que vous avez tout "organisé et planifié" avec "une boulimie d'appropriation de la fortune de Liliane Bettencourt"...

Ce jugement donne avant tout de [Liliane Bettencourt](#) une image dégradante. C'était, au contraire, une femme très digne, volontaire et déterminée. On a créé de toutes pièces un personnage de papier, sa parole a été portée par des avocats qui ne l'ont jamais connue. C'est effrayant de penser qu'au final, sa fille a fait faire à Liliane ce qu'elle n'a jamais voulu et ce contre quoi elle s'est toujours battue. Ce jugement est aussi la condamnation de Liliane Bettencourt. Sa volonté a été trahie. J'ai accepté beaucoup, c'est vrai, mais c'est Liliane qui l'a voulu dès 1991. Je n'ai rien planifié.

Les sommes que vous avez reçues d'elles sont néanmoins considérables...

Les communicants de sa fille ont d'abord parlé du milliard que j'aurais touché, puis les juges d'instruction de 400 millions d'euros et aujourd'hui on me condamne à rendre 158 millions, incluant des sommes que je n'ai jamais touchées! Je comprends que les donations colossales que Liliane m'a faites puissent choquer, mais je veux dire que Liliane ne m'a pas privilégié au détriment de sa fille, puisque ce qu'elle m'a donné représente au mieux un demi pour cent du total de sa fortune. Elle considérait que c'était sa liberté. En 1992, elle avait donné l'intégralité de L'Oréal à sa fille et payé les droits pour qu'elle n'ait aucun souci! Liliane était une femme libre. C'est cette liberté que sa fille et ce jugement piétinent aujourd'hui. Liliane vivait à travers moi quelque chose qu'elle avait envie de vivre. C'était son droit.

«Moi, je ne me suis jamais intéressé à Françoise Meyers. Une fois, elle m'a tiré en ski

nautique à l'Arcouest, en Bretagne, et nos relations se sont limitées à cela»

Selon les juges, depuis 2006, vous n'auriez pas "hésité à exercer une emprise particulièrement destructrice sur cette victime âgée en situation de particulière vulnérabilité"...

Ce jugement fait semblant d'ignorer l'ancienneté de notre amitié, qui date de 1987, et les volontés qu'elle a exprimées depuis longtemps et à de nombreuses reprises. Liliane m'a consenti des donations de 1991 à 2007 et tous les actes pour lesquels je suis condamné aujourd'hui ont été décidés entre 1997 et 2002. Bien avant septembre 2006, date à laquelle la justice, par une expertise médicale faussée, estime qu'elle est devenue gâteuse.

Vous l'auriez "manipulée"...

Une femme aussi sollicitée que Liliane Bettencourt, aux prises avec des hommes d'affaires, mariée, comment peut-elle être menée par qui que ce soit? C'est Liliane qui a décidé tout ce qu'elle a décidé. En 2008, devant la police de Nanterre, elle avait même dit "j'ai fait ce que j'ai voulu, Banier ne m'a jamais demandé d'argent!" Si on ne veut même pas écouter Liliane Bettencourt, alors on construit une histoire! Mauriac en a fait d'autres, à 100 mètres du tribunal de Bordeaux! C'est peut-être le terreau de Bordeaux qui veut cela, mais ce n'est pas la réalité. Liliane était une femme comme une reine, extrêmement décidée. Tout le monde, moi y compris, la respectait. Il était impossible de la manipuler. Elle était née dans l'argent, elle savait ce qu'était l'argent et elle savait à chaque rendez-vous que cela se terminait par une demande d'argent. Elle savait donc très bien répondre aux sollicitations. Quand on regarde, jusqu'en 2007, le carnet de correspondance avec son mari, on voit bien que, lui aussi, lui demandait de l'argent, pour lui et pour d'autres personnes. Il ne parlait pas à une folle! C'était elle la patronne, c'était son argent. Elle n'était ni vieille ni faible...

Mais déclinante à partir de 2006...

Pas du tout. Jusqu'à ma dernière rencontre avec elle, en juillet 2010, elle a toujours été présente. Ses agendas entre 2006 et 2010 remplis de rendez-vous, de déjeuners, de soirées, sa présence dans de nombreuses manifestations publiques notamment à l'Élysée, rendent impossible la thèse échafaudée d'une "vieille dame" inconséquente. Cette expression de "vieille dame", répétée à l'envi par les juges, me heurte. C'est tellement à côté. Je le jure, je n'ai jamais vu Liliane diminuée, sauf à la fin, des petites absences, mais à peine. Plusieurs experts ont aussi expliqué que ses moments d'absence après 2006 étaient exclusivement dus à des excès médicamenteux qui s'estompaient.

Pourtant, à l'audience, sa fille et ses petits-enfants ont décrit des scènes où elle était désorientée, confuse, ne sachant pas où elle était, dès 2006...

Mais je ne l'ai jamais vue comme cela et je suis loin d'être le seul. Sa fille et ses petits-enfants ne disent pas la vérité et sa vie sociale consignée dans les agendas de cette époque prouve le contraire. Je rappelle qu'elle côtoyait des dirigeants d'entreprise importants qui n'ont jamais prétendu qu'elle était désorientée ou confuse. MM. Jean-Paul Agon, patron de L'Oréal, et Maurice Lévy, patron de Publicis, en ont témoigné lors de l'instruction.

Avez-vous été surpris par cette condamnation quasi maximale...

Malheureusement, non. Pendant cinq semaines d'audition, on a vu les préjugés du tribunal à travers des questions systématiquement agressives. Je m'en suis rendu compte dès la première audience, quand le président, lors de mon interrogatoire de personnalité, a aligné une série de ragots contre moi que même le juge d'instruction avait fini par abandonner... J'aurais été absent de Bordeaux que le résultat aurait été le même puisque mes explications n'ont servi à rien! J'ai 68 ans, je n'avais jamais été confronté à la justice, j'ai le sentiment que cette institution ne sait pas surmonter les préjugés simplistes pour chercher la réalité complexe des relations humaines. Cette affaire a suscité beaucoup de fantasmes à cause de l'énormité des cadeaux que j'ai reçus de Liliane, mais le rôle de la justice n'est-il pas de faire abstraction des a priori? Aujourd'hui, je suis écrasé par l'incompréhension, le désir de ne pas tenir compte de la réalité, comme si elle n'avait pas existé.

La justice estime aussi que vous avez tenté de "briser les liens familiaux" des Bettencourt...

J'ai des centaines de lettres de Liliane et elle ne me parlait jamais de sa fille. Moi, je ne me suis jamais intéressé à Françoise Meyers. Une fois, elle m'a tiré en ski nautique à l'Arcouest, en Bretagne, et nos relations se sont limitées à cela! Je n'ai jamais été ni ami ni ennemi de Mme Meyers. Bien sûr, je n'ai pas mesuré la violence des relations familiales, l'ampleur de leur rancœur sur des sujets qui ne me concernent pas. Je n'aurais jamais imaginé subir la campagne de ragots et de calomnies lancée contre moi par Françoise Meyers en 2009 au moyen de déclarations de gens aujourd'hui mis en examen. J'ai assisté à une déferlante de rumeurs où l'odieux le dispute au ridicule mais qui ont été considérées comme crédibles par le tribunal de Bordeaux.

«Liliane avait écrit : 'Je ne veux pas tomber entre les mains de ma fille et de mon gendre.'»

Vous avez déposé une plainte pour faux témoignage... Où en est-elle?

Le coup monté des Meyers consistant à faire de moi un horrible personnage commence en juillet 2007, date du pacte entre la comptable **Claire Thibout** et Françoise Meyers... En 2012, j'ai déposé plainte à Bordeaux mais la justice a refusé d'enquêter. J'ai perdu un an. Aujourd'hui, ma plainte est instruite à Paris et sur les six principaux témoins qui ont aidé Mme Meyers à déposer sa plainte, cinq sont aujourd'hui mis en examen pour "faux témoignage sous serment devant la justice"...

Vous parlez d'un "coup monté". Est-ce crédible?

Quand Françoise Meyers a déposé plainte contre sa mère, juste après la mort de son père, en 2007, elle n'est pas venue le lui dire en face. Et elle a fait payer par sa mère 12 millions d'euros à ses propres avocats qui ont pourtant fabriqué cette histoire d'abus de faiblesse... Il n'y avait pas un rat derrière tout cela? Qui a demandé aux gens de maison de faire des lettres à charge? Qui a demandé au majordome d'enregistrer? Ce n'est pas une grande machination? Une vaste opération? On voit bien qu'il y a une fille mal aimée par sa mère, un gendre habile carrément détesté par sa belle-mère... Pourtant, Liliane avait écrit : "Je ne veux pas tomber entre les mains de ma fille et de mon gendre." Voilà le résultat.

À vous entendre, c'est avant tout une affaire de gros sous...

Je vois, en tout cas, que tout revient à une histoire d'argent! À Noël 2002, M. Castres Saint-Martin, homme d'affaires de Liliane Bettencourt, en sortant de chez son notaire, est venu me voir en me disant que si j'acceptais les assurances-vie que Mme Bettencourt me destinait par testament, je finirais les pieds dans le béton... Il m'a proposé de renoncer à ces assurances-vie en contrepartie d'une rente mensuelle. N'est-ce pas juste une histoire d'héritage plutôt que d'abus de faiblesse? À l'époque, je n'ai pas déposé plainte à la demande de Liliane Bettencourt, qui voulait éviter tout scandale public.

«Je vais devenir fou si je lis ce jugement!»

Concernant ces menaces de mort, le jugement s'étonne que vous n'ayez pas déposé plainte à l'époque et que vous ne parlez pas de cet épisode dans votre journal intime...

Je ne l'ai pas évoqué dans mon journal intime mais dans un autre carnet qui est au dossier. C'est encore une erreur du tribunal. J'ai aussi échangé plusieurs lettres avec Liliane à ce sujet. Cette correspondance est passée sous silence par le tribunal et cela me choque. Liliane envoie au même moment une lettre à Lindsay Owens-Jones [le patron de l'Oréal] pour lui dire : "Cher Lindsay, je n'ai besoin de personne pour savoir qui est François-Marie Banier et je n'ai pas demandé à Castres de me le dire." Et j'aurais inventé ces menaces? Mais je vais devenir fou si je lis ce jugement! Toute la vérité est dans les lettres de Liliane que personne n'a voulu lire. Personne n'a voulu comprendre.

Mais le tribunal vous a pourtant longuement entendu...

Mais on se moquait bien de ce que je disais. Ce qui était important avec le président, c'était ses questions, pas mes réponses. Une fois, il a même reproché à mon avocat de prendre la parole parce que, soi-disant, cela me permettait de réfléchir! Voyant cela, j'ai subi l'hostilité du juge et je n'ai plus rien dit. À l'inverse, vis-à-vis des témoins à charge, tous ceux qui sont visés dans ma plainte, j'ai bien vu un tapis rouge fabuleux déployé. En revanche, quand un témoin est venu dire qu'il suffisait d'aller chez les Meyers pour avoir de l'argent contre une information, je n'ai pas vu le tribunal broncher. Et quand des professeurs de médecine ont dit autre chose que le rapport médical officiel, il ne s'est rien passé... On est resté au niveau de la petitesse et de la médiocrité dans laquelle on a enfermé Liliane Bettencourt depuis 2007. On est resté d'un seul côté de la barre, au lieu d'essayer de comprendre Liliane Bettencourt.

Vous souvenez-vous de la dernière fois que vous avez vu Liliane Bettencourt?

En juillet 2010, nous avons passé une journée, comme d'habitude. J'ai ensuite téléphoné à deux reprises. On m'a fait répondre que Liliane Bettencourt n'était pas là. Je ne suis pas un imbécile, j'ai compris. Après, j'ai su qu'on lui avait dit "François-Marie ne veut plus vous voir." Pour Liliane, qui avait déjà vécu cinq abandons dans sa vie, cela a dû être un coup de poignard. J'ai été involontairement son dernier coup de poignard. On s'est servi de moi pour l'affaiblir et l'enfermer.

Vous avez fait appel, mais si cette condamnation était confirmée avec 158 millions d'euros à payer, qu'est-ce qui vous resterait de Liliane Bettencourt?

La chose la plus importante au monde, l'image d'une battante. Elle m'a appris tellement de choses dans la vie. C'était une colonne vertébrale qui m'a guidé et m'a permis, pendant vingt-cinq ans, d'écrire, de peindre et de photographier avec une rigueur que peut-être je n'aurais jamais eue sans elle. Je vis des moments très difficiles mais c'était une belle amitié. Bien sûr que j'ai fait appel, il ne peut pas y avoir pire jugement que celui-là. Et pour vous répondre concrètement, je n'ai évidemment pas ces 158 millions. Ce que veulent les Meyers, c'est ma ruine. Mais vous savez, au fond, je m'en fous. De leur part, c'est tellement ignoble. D'avoir enfermé Liliane dans ce personnage, de l'avoir piétinée, moquée. C'est une ruine bien pire. J'ai honte.

Laurent Valdiguié - Le Journal du Dimanche